

Note d'information sur le projet de loi C-30 et l'AECG

À l'intention du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Introduction

La nature même du commerce peut le rendre nuisible, car il exige de ***renoncer à quelque chose pour obtenir autre chose***. Les accords de commerce doivent être étudiés avec précaution et faire l'objet d'un examen minutieux. Le gouvernement du Canada doit laisser de côté sa croyance selon laquelle toutes les activités commerciales sont bénéfiques pour la population canadienne et commencer à étudier sérieusement *ce à quoi le Canada doit renoncer* pour commercer. Avec l'élimination des tarifs douaniers et autres obstacles au commerce, les accords commerciaux concernent désormais davantage le pouvoir corporatif que le mouvement de biens. On a présenté l'AECG comme un « accord commercial progressiste » ne « présentant pas de danger pour la souveraineté nationale », mais il exige que le Canada renonce à tant de choses qu'il s'agit en réalité d'une « appropriation du pouvoir régressive par les grandes entreprises » qui empêche les gouvernements d'établir des règlements lorsque l'intérêt du public l'exige. Dans le cadre de l'AECG, le Canada doit renoncer au contrôle du prix des médicaments et permettre la privatisation de services publics, ce qui le rend discriminatoire envers les femmes. Cet accord de « libre » échange ne sert pas les intérêts de la population canadienne et ne doit pas être mis en application.

Produits pharmaceutiques

Je détiens un baccalauréat en sciences avec spécialisation de l'Université de Toronto et je travaille depuis cinq ans dans le secteur des produits pharmaceutiques de Toronto. Je possède donc une certaine compréhension des conséquences de l'AECG sur les soins de santé. Le secteur pharmaceutique dépend d'un équilibre délicat entre les médicaments de marque et les médicaments génériques. Les fabricants de médicaments de marque innovent et créent de nouveaux traitements, et doivent donc être récompensés pour leurs efforts et réaliser des profits qu'ils peuvent réinvestir dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments. Toutefois, si ces fabricants détiennent trop longtemps le brevet des innovations, le prix des produits pharmaceutiques reste astronomique. Pour prévenir une telle situation, les brevets sont octroyés pour une durée donnée, après laquelle des produits génériques ou copies peuvent entrer sur le marché à un prix inférieur.

Récemment, on note une tendance inquiétante des fabricants de médicaments de marque à préférer investir leur argent dans des poursuites judiciaires plutôt que dans l'innovation. Ils gagnent plus d'argent en luttant pour la protection de leurs brevets qu'en investissant dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments. L'AECG est l'exemple le plus récent de cette tendance.

D'après l'article ci-dessous, l'AECG augmentera artificiellement le coût des médicaments de marque de trois façons :

- 1) Il engagera le Canada à créer un nouveau système de prolongation de la durée des brevets qui retardera pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans l'entrée sur le marché des médicaments génériques;
- 2) Il figera les règles actuelles du Canada relatives à la protection des données, ce qui empêchera les gouvernements futurs de les modifier;
- 3) Il mettra en œuvre un nouveau droit d'appel en vertu du système de liaison des brevets, ce qui repoussera davantage l'entrée sur le marché des médicaments génériques et prolongera l'inflation artificielle du prix des médicaments de marque.

<https://www.policyalternatives.ca/newsroom/news-releases/ceta-will-result-higher-drug-costs-canadians-study> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Un brevet détermine la période pendant laquelle un médicament de marque peut être commercialisé sans être concurrencé par des produits génériques. Plus la période du brevet est longue, plus l'innovateur peut exiger un prix excessivement élevé pour le médicament. Les points 1) et 3) ci-dessus accordent des droits plus importants aux fabricants de médicaments de marque et retardent l'entrée sur le marché des médicaments génériques moins chers. Le prolongement de deux ans de la durée des brevets donnera aux fabricants de médicaments de marque une période d'exclusivité sur le marché plus longue et coûtera des milliards de dollars en inflation artificielle des coûts des médicaments aux Canadiens. Le fait d'autoriser les fabricants de médicaments de marque à contester l'entrée sur le marché d'un médicament générique protège également artificiellement le prix élevé des médicaments. Le point 2) verrouille pour toujours ces règles, et aucun gouvernement futur n'aura le pouvoir de les modifier, même si cela est dans l'intérêt du public.

Selon une étude, l'incidence de ces modalités de l'AECG pourrait engendrer une augmentation de 850 millions de dollars à 1,6 milliard de dollars par an du coût des médicaments au Canada. Les Canadiens et leurs familles devront absorber ces coûts, car contrairement aux pays ayant un système universel de soins de santé, le Canada n'a pas en place de régime national d'assurance médicaments.

<http://www.michaelgeist.ca/2016/01/the-trouble-with-the-tpp-day-7-patent-term-extensions/>
[EN ANGLAIS SEULEMENT]

Étonnamment, le gouvernement canadien n'a pas étudié les conséquences de l'AECG sur les prix des produits pharmaceutiques. Le négociateur en chef pour le Canada a insisté sur le fait qu'il « est très difficile de réaliser ce genre d'analyse », mais d'autres n'ont eu aucune difficulté à le faire. Selon une étude faite par des chercheurs de l'Université York, les changements apportés par l'AECG aux règles en matière de brevets pharmaceutiques entraîneront une

hausse des coûts des médicaments pouvant atteindre 1,65 milliard de dollars par année.

<http://www.huffingtonpost.ca/2016/11/21/ceta-drug-prices-patentsn13131250.html> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Les Canadiens payent déjà les prix les plus élevés pour les médicaments dans le monde (le Canada arrive au deuxième rang, après les États-Unis) et ces prix sont plus élevés qu'en Europe. L'AECG n'a donc pas besoin d'accroître la protection des produits pharmaceutiques au Canada. On peut également affirmer que la section sur les produits pharmaceutiques de l'AECG ne devrait pas figurer dans un accord commercial. Elle n'a rien à voir avec le commerce et vise en réalité à protéger les marques aux dépens de l'industrie des médicaments génériques et de la vie des patients. Les modalités de l'AECG sur la protection des brevets engendreront une augmentation incontrôlée du prix des médicaments. Imaginez un Canada dans lequel les parents perdent leurs enfants atteints de maladies pouvant être prévenues, comme des allergies ou l'asthme, en raison du caractère inabordable des injecteurs ou des inhalateurs pour les familles canadiennes moyennes. *L'AECG ne doit pas être ratifié s'il contient cette clause, ou les soins de santé au Canada régresseront de plusieurs générations.*

Discrimination en fonction du sexe

Le gouvernement n'a pas tenu compte de l'incidence possible de l'AECG sur les femmes. Les Canadiennes peuvent s'attendre à ce qui suit :

- Les quelques secteurs qui pourraient connaître une croissance de l'emploi (ressources naturelles et agriculture) sont à prédominance masculine.
- La majeure partie de la création d'emplois surviendra dans le secteur privé, où l'écart salarial entre les hommes et les femmes est le plus élevé.
- L'AECG engendrera la privatisation de la plupart des services publics. Cela constituera une perte pour les femmes, car elles dépendent davantage des services publics, où la discrimination est plus faible que dans le secteur privé.
- La perte d'emplois dans le secteur public forcera les travailleuses à entrer dans le secteur privé, où l'écart salarial entre les hommes et les femmes est prononcé et la discrimination est plus importante.
- Les femmes seront les plus touchées par l'augmentation de la durée des brevets relatifs aux médicaments sur ordonnance prévue par l'AECG, car elles prennent en général plus de médicaments que les hommes. Avec l'AECG, on s'attend à ce que les femmes payent 110 millions de dollars de plus par an en médicaments sur ordonnance.

<http://behindthenumbers.ca/2014/12/18/ceta-a-bad-trade-for-women/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

L'AECG privera les Canadiens de leurs services publics de bien des façons.

Listes négatives

Les traités précédents de l'Union européenne étaient fondés sur l'établissement de listes positives : les États membres énuméraient les secteurs et services ouverts à la libéralisation qui devaient être inclus dans le traité. L'AECG repose sur un régime de listes négatives, qui exige que tous les services et secteurs soient ouverts, à moins que le gouvernement ne les ait expressément placés dans une liste de domaines réglementés par le gouvernement. Tout secteur faisant un appel de services sera ouvert aux entreprises des pays signataires qui souhaitent présenter une soumission. Il s'agit d'une appropriation du pouvoir importante par les entreprises et d'une énorme perte pour le public. En outre, le régime de listes négatives fait que tous les services créés à l'avenir n'auront pas été inscrits sur la liste et pourront donc être privatisés au lieu de commencer par être un service public réglementé et contrôlé par le gouvernement.

Clause sur le rétablissement

L'AECG est conçu pour nuire à la capacité des gouvernements de ramener un secteur privatisé sous le contrôle du gouvernement. Les marchés sont accordés aux plus bas soumissionnaires, ce qui fait baisser les salaires et mènent à l'embauche des travailleurs les moins compétents. La qualité des services en souffre, et la privatisation est un échec. Pendant ce temps, les entreprises continuent de maximiser leurs profits. Même si la privatisation est un échec, les gouvernements ne seront pas en mesure de reprendre le contrôle d'un secteur ou d'un service qui était autrefois public. Il s'agit de la clause sur le rétablissement de l'AECG. En outre, si un gouvernement tente de remunicipaliser un service, les entreprises qui offrent ce service seront en mesure d'engager des poursuites en vue d'obtenir une indemnisation dans le cadre du système de tribunal des investisseurs de l'AECG.

Clause sur le statu quo

L'AECG comprend également une clause sur le statu quo, qui verrouille le niveau de réglementation actuel d'un secteur ou d'un service. Celle-ci est conçue pour protéger les entreprises contre toute loi ou tout règlement nouveau pouvant leur coûter de l'argent ou interférer avec leurs profits, même si ces règlements sont dans l'intérêt du public. Par exemple, si une entreprise est engagée pour offrir des services de traiteur à des hôpitaux et à des centres de soins infirmiers, et qu'il est prouvé qu'elle ne fournit que de la malbouffe à bas prix sans valeur nutritive, le gouvernement ne serait pas en mesure de mettre en œuvre une réglementation exigeant que les repas offrent une valeur nutritionnelle minimale. Les patients continueraient de mourir de faim et le gouvernement dirait : « Nous avons les mains liées. »

L'AECG expose la majorité du secteur public à la privatisation et empêche qu'un ancien secteur public redevienne public. Ces restrictions priveront les Canadiennes de bons emplois dans le secteur public, où l'écart salarial est le plus petit et où il y a le moins de discrimination. On continue de décrire l'AECG comme un accord commercial « progressiste » même s'il exacerbera clairement les inégalités entre les hommes et les femmes.

Conclusion

L'AECG aura pour effet d'augmenter le prix des produits pharmaceutiques pour tout le monde, y compris les personnes qui sont le moins en mesure de couvrir ce coût. Il attaque le secteur public en faveur de la réalisation de profits par les grandes entreprises en augmentant la privatisation, ce qui désavantage énormément les femmes. L'AECG a été présenté comme un « accord commercial progressiste », mais il s'agit en réalité d'une appropriation du pouvoir régressive par les grandes entreprises. Il ramène le Canada au temps où les médicaments étaient inabordables pour la plupart des gens, où il n'y avait pas de services publics, où les femmes n'étaient pas protégées par la loi et faisaient ouvertement l'objet de discrimination, et où l'équité salariale n'existait pas.

Fait ironique, ces progrès sont exactement de ce qui fait du Canada l'un des meilleurs pays au monde où vivre, travailler et élever une famille. Il s'agit des valeurs que notre gouvernement devrait défendre au lieu de les abandonner contre un accord de « libre » échange.

Mémoire présenté par Melissa McGlashan, B. Sc. (spécialisation)
490, av. Clare
Welland (Ontario) L3C 3B5
289-219-4212
Leafgirl89@gmail.com